

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Années: 30 fr.
Six mois: 16
Trois mois: 9

L'ECHO SAUMUROIS

Annances, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 JUILLET

VICTIMES DE FERRY
au Tonkin

La Lanterne publie le dénombrement des
hommes morts au Tonkin depuis 1884.
En cette année, morts de maladie ou au-
trément, 56 0/0 de l'effectif, 15 0/0 seule-
ment morts de faits de guerre;

En 85, c'est 84 0/0; la totalité du corps
d'occupation entre aux hôpitaux.

La Lanterne continue:

Récapitulons donc ce que coûte le Tonkin du-
rant ces deux années 1885, 1886, et les trois pre-
miers mois de 1887:

Morts en 1885... 3.778
En 1886... 5.700
En 1887... 9.960
Total... 9.470

Morts pendant la période de pacification:
5.700 hommes.

Impropre au service par suite de maladies:
En 1885... 7.779 hommes
En 1886... 9.960
Janvier, février et mars 1887... 2.406

Total... 20.145 hommes

Nous ne donnons pas ici, ajoute la Lan-
terne, le nombre des morts, blessés et mala-
des de la période de conquête, mais unique-
ment ceux de la période que M. Ferry appe-
lait la pacification au Tonkin.

Les opportunistes, amis de M. Ferry, ont
distrahit des documents qui pourraient éta-
blir nos pertes en 1883 et 1884, mais nous
pouvons dire hardiment qu'elles sont supé-
rieures à celles que nous enregistrons
pour la plus mauvaise des années de 1885
et 1886.

Ceci posé, quel est le bilan de cette dé-
sastrueuse expédition, les années 1883 et
1884 étant assimilées à l'année 1885:

Morts 1883 et 1884... 3.778
De 1885 à mars 1887 (inclus)... 5.700
Total... 9.470

Devenus impropres au service:
1883 et 1884... 7.779
De 1885 à mars 1887... 9.960
Total... 20.145

Total... 27.924

Il a été envoyé au Tonkin, d'après les docu-
ments que nous possédons, approximatifs pour
1883 et 1884:

Quarante-trois mille six cent soixante-seize hom-
mes (43,676), sur lesquels il y a eu... 9.470
Impropre au service... 27.925
Total... 37.394

Sur 43,676 hommes envoyés au Tonkin,
37,394 sont perdus pour le pays. C'est l'ef-
fectif de deux corps d'armée.

Plus loin, la Lanterne, parlant de la situa-
tion actuelle, cite une circulaire ainsi
conçue:

« Par dépêche en date du 41 juillet
1887, le ministre fait connaître que sur la
demande de M. le général commandant en
chef des troupes de l'Indo-Chine, il a été
décidé qu'un quatorzième officier pris dans le
cadre des officiers de réserve serait affecté
aux compagnies des régiments étrangers et
des bataillons d'infanterie légère d'Afrique
employés au Tonkin.

« M... est invité, en conséquence, à faire
connaître d'urgence au lieutenant-colonel du
régiment, pour être proposé pour l'em-
ploi ci-dessus visé.

« M... est prévenu d'autre part que les
services des officiers de réserve envoyés au
Tonkin ne leur confèrent d'autres droits que
ceux qui sont stipulés à l'article 40 de la loi
du 24 juillet 1873. »

Et la Lanterne conclut ainsi:

« Ainsi non-seulement le Tonkin désor-
ganise notre armée de première ligne, mais
menace de désorganiser notre réserve.

« N'y a-t-il pas assez de morts dans ce
pays de fièvres et des rizières pour conten-
ter M. Ferry ?

« Quand se décidera-t-on à cicatriser
cette plaie qui nous ronge, quand évacuera-
t-on le Tonkin ?

« Ah ! certes, les opportunistes partisans
de cette politique néfaste sont bien osés de
se présenter devant des électeurs, lorsque
sur 43,000 hommes qu'ils ont envoyés au
Tonkin, 37,000 citoyens sont perdus pour
la France et pour la République.

« Haine au Tonkin, honte à ceux qui le
défendent ! »

A cette éloquence brutale et terrible des
chiffres et des faits, il n'y a d'autre réponse
ni d'autre commentaire que le silence.
Hélas ! grâce à la République, nous y som-
mes, nous y restons.

A CITEAUX

L'infamie affaire suscitée à la Maison
de Citeaux (Côte-d'Or) continue à se déve-
lopper à la honte de ses promoteurs, mais
au grand détriment de la Maison, c'est-à-
dire du bien public.

Voici quelques extraits du Nouvelliste de
Lyon à ce sujet :

« Hier encore, à Lyon, un colon, récem-
ment renvoyé de Citeaux, disait devant té-
moins: « Ah ! c'est égal, j'ai bien ri ! Ap-
pelé en témoignage, j'ai raconté des cho-
ses drôles sur le compte des Frères de la
colonie, je les ai rudement chargés (sic).
Il n'y a rien de vrai; mais ça apprendra
à vivre aux frocards. »

« Et dire que l'enfant, en agissant ainsi,
ne fait que suivre les instructions du père ! »

Un journal dit avec raison :

« La Lanterne ne fait pas autre chose
qu'exécuter le programme de la juiterie
paru en 1884 :

« Il faut commencer par déprécier les
ministres de la religion catholique; dé-
clarons leur une guerre ouverte, provo-
quons les soupçons sur leur dévotion,
sur leur conduite privée, et par le ridicule
et par le persiflage nous aurons raison
de la déconsidération attachée à l'état et
à l'habit. »

Ce qui suit, ainsi que la citation qui pré-
cède, est extrait d'une lettre publiée par
le journal :

« Je suis allé à Citeaux, il y a environ
douze jours, avec un de mes amis; le Par-
quet de Beaune s'y trouvait comme d'habi-

tude. Le Père X... était sur la selle de
vant les juges, accusé injustement par quel-
ques-uns de ces petits mandrins qui s'é-
taient entendus pour le perdre.

« Il n'a pas eu de peine à convaincre
d'imposture et de mensonge ses quatre ac-
cusateurs qui ont fini par avouer qu'ils avaient
inventé ce mensonge pour se venger de ce qu'il
les avait punis.

« On peut dire avec vérité que la plu-
part des personnes arrêtées l'ont été par la
conivence de ces polissons de la division
des moyens, car ce sont eux qui ont été les
plus mauvais.

« La veille de notre arrivée à Citeaux,
une bande de ces polissons de moyens était
partie dévaliser les fruits des jardins de
Villebichot et s'est rabattue sur les fermes
voisines. Deux avocats de Dijon, qui étaient
venus aux informations, les voyant revenir
tout conquérants et jetant des pierres aux
vitres, n'ont pu s'empêcher de dire: « De
tels garnements feraient pendre père et
mère, et voilà les témoins aux dépositions
desquels la justice accorde croyance ! »

« Il faut vous dire qu'on les met sur la
voie pour mentir. On les flatte en leur témoi-
gnant de la confiance: « N'est-ce pas que
les choses se sont passées de la sorte ?
qu'on vous a fait ceci, cela, etc. »

« C'est ainsi qu'on fait dire à ces vau-
riens, auxquels on inspire de la suffisance,
tout ce que l'on veut. »

Impossible d'aller à l'établissement de
Saint-Médard, près de Soissons, car quicon-
que s'y présenterait serait arrêté par la po-
lice qui veille autour de cette maison. On a
arrêté Frères et Pères, sans chef d'accusa-
tion.

Le Père X... est en prison. La Sœur X...;
qui s'occupait des enfants, est en prison. On
leur a mis les chaînes aux mains et on leur
a fait traverser ainsi toute la ville, en les
conduisant à la maison d'arrêt.

Hier, un des pères de Citeaux recevait
une lettre d'un ancien colon, habitant Paris,
lui demandant vingt francs, sinon qu'il fe-
rait paraître un article dans la Lanterne.

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VII

Le président des Pêcheurs-Réunis

Tout homme ici-bas a sa petite vanité et se
croit quelque chose dans le monde parce qu'il a
pris part à quelque fondation, fut-ce la plus
modeste et la plus infime. Or, le père Barbot avait
été l'un des premiers fondateurs de la Société
des Pêcheurs-Réunis de Candes et Montsoreau,
et il était plus fier d'être président de cette asso-
ciation innocente que s'il eût été maire de sa
commune.

Autrefois, avant la grande révolution, comme
disait le père Barbot, les paroisses de Candes et
de Montsoreau avaient chacune leur société de
pêcheurs, florissantes, sans doute, parce qu'alors
il y avait, paraît-il, un poisson fou, mais toujours
en lutte, toujours en fraude et donnant un ma-
gnifique aux gardes-pêches. Les uns pêchaient
sur le terrain ou plutôt sur l'eau de leurs voisins,
et ceux-ci à leur tour allaient pendant la nuit lever
les engins des premiers.

Cinquante ans s'écoulaient ainsi, un demi-
siècle de ténacité, d'ignorance et d'erreur, tou-
jours selon l'expression de meunier.

A la fin, le père Barbot n'y tint plus. Il ras-
sembla, non sans peine, à l'auberge de la
Tanche Nacrée, située en bas, sur la rive, les
membres des deux sociétés et les engagea à
fusionner et à cesser leurs vaines querelles.

« Unissons-nous, s'écria-t-il dans une élo-
quente allocution, en tenant d'une main une
bouteille et de l'autre son inséparable bonnet,
unissons-nous ! pas de divisions ! Nous pêcherons
en Loire, nous pêcherons en Vienne; il n'y aura
plus de poisson que pour nous et nos amis !

La proposition fut agréée; mais restait une
difficulté qui paraissait à première vue insurmon-
table.

« Qui présiderait la nouvelle société des Pêcheurs-
Réunis de Candes et Montsoreau ? Qui aurait la
gloire de porter au sous-préfet de Saumur les
statuts modifiés et l'annonce de la paix enfin
rétablie ? Qui organiserait les réunions, les fêtes,
les repas, les concours ?

Celle des deux sociétés qui ne compterait pas le
président parmi ses membres serait comme vain-
cue, comme anéantie par l'autre !

Montsoreau céderait-il la présidence à Candes,
ou Candes à Montsoreau ?

Des rivalités séculaires se cachaient sous cette

discussion qui anima chaudement l'âme et l'esprit
de ces très irritables gens, qui s'appellent les
pêcheurs à la ligne.

On convint assez facilement d'abord que la
société qui n'aurait pas la présidence, aurait la
vice-présidence.

Mais c'était reculer pour mieux sauter. La
vice-présidence, c'était le déshonneur. Or, cha-
cune des deux sociétés aspirait à la présidence.
Candes avait Barbot, mais Montsoreau avait
Grellepois, l'épicier. Qui l'emporterait, de Barbot
ou de Grellepois ?

Que de bouteilles furent vidées pendant cette
discussion gigantesque ! l'aubergiste de la Tanche
Nacrée était au comble de la joie.

Tout à coup, Barbot eut une idée :

« Il faut nommer le président au concours !
s'écria-t-il.

« Oui ! oui ! répondit-on avec transport.

« Je propose un concours à la carpe, demain
matin, à la boire du Verron.

« Accepté ! accepté ! Grellepois et Barbot
lutteront ensemble; le vainqueur sera le prési-
dent, l'autre vice-président. On recommencera
tous les trois ans.

Et voilà comment, en l'an 1853, un grand
concours eut lieu entre les deux champions de
Montsoreau et de Candes, devant une foule émue
et silencieuse, et comment le père Barbot, ayant

pris plus de carpes que son adversaire, fut
président des Pêcheurs-Réunis, fonction qu'il
exerça avec une rare impartialité, malgré les
taquineries et l'opposition de l'épicier Grellepois,
qui ne dérangeait pas d'avoir été vaincu par le
meunier.

Mais les trois années de la présidence étaient
expirées et il fallait recommencer la lutte.

Barbot s'était aussitôt exécuté de bonne grâce
et, dans une réunion préparatoire, le concours
général de tous les membres et le concours
particulier pour la présidence, auquel d'ailleurs
chacun pouvait prendre part, avaient été fixés aux
5 et 6 juin 1856.

En prévision de ce grand événement, depuis
l'ouverture de la pêche, Grellepois venait s'exer-
cer tous les matins, sur les rives de la Vienne,
et ce n'était pas sans inquiétude que Barbot voyait
son adversaire regagner Montsoreau avec des
paniers pleins de magnifiques carpes de dix,
quinze et même vingt livres amorçées et noyées
avec une adresse toujours croissante. Le cham-
pion de Montsoreau espérait prendre sa revanche.

Or, par une déplorable fatalité, au moment
même où les concours devaient avoir lieu, les
eaux de la Vienne et de la Loire s'élevaient tout à
coup, débordaient sur les prés et paraissaient
devoir contrarier et peut-être empêcher la lutte.

Barbot et Grellepois frémissaient d'impatience,

On possède le nom de l'individu qui sera traduit devant les tribunaux, avec bien d'autres, pour chantage.

Le *Lyon républicain* annonce aujourd'hui que, sur les dix personnes arrêtées et détenues à la prison de Beaune, quatre ont été mises en liberté, à la suite d'une enquête minutieuse faite par la justice.

Et ce n'est pas fini, dit le *Nouvelliste de Lyon*, car l'enquête continue et la justice ne trouve aucune charge sérieuse contre la plupart des gens arrêtés, qui se sont, du reste, volontairement constitués prisonniers.

Les journaux radicaux n'ont pas encore eu le courage d'annoncer ce fait. L'impartialité l'exigeait pourtant.

Les protestants eux-mêmes montrent en cette affaire plus d'honnêteté que nos radicaux. Voici en effet ce qu'on lit dans le *Journal de Genève* :

« Un de nos compatriotes, protestant, établi à Dijon, nous écrit à propos de l'affaire de Cîteaux que les frères de Saint-Joseph, qui dirigent la colonie, ne sont pas des prêtres et n'appartiennent même à aucun ordre religieux, mais à une congrégation libre, c'est-à-dire qu'ils ne prononcent pas de vœux et ne peuvent en conséquence célébrer aucun office religieux ni conférer aucun sacrement.

» On assure du reste que, dans cette affaire, ce sont pas des frères qui sont sous le coup de poursuites, mais des domestiques accueillis un peu à la légère par les directeurs de la colonie. »

Un Préfet extraordinaire

Sous ce titre, on écrit de Vannes :

« Tous les chiens enragés n'ont pas quatre pattes. Dans la même catégorie, il est équitable de classer certains bipèdes mal-faisants qui, constamment et à tout propos, montrent leurs dents et cherchent à mordre. On en connaît un bon nombre parmi les administrateurs des départements, tels que les choisit la R. F. Que penserait-on d'un préfet qui, à peine descendu de wagon, distribue à tous les fonctionnaires qu'il reçoit de tels horions qu'ils sortent de l'entrevue horripilés et méconnaissables !

Et cependant, le haut et puissant personnage en question pouvait impressionner favorablement une notable portion de ses administrés par une légère supercherie fort à la mode. Il lui suffisait d'opérer dans son nom patronymique une simple séparation de deux lettres pour le doter de la particule. C'est le plus souvent un moyen adroit et efficace pour se concilier bien des sympathies, surtout en Bretagne.

Mais M. Demangeat ne transige plus avec les principes rigoureux de l'austérité démocratique. Il tient à faire oublier qu'il a été, il y a bien longtemps de cela, officier de dragons au service de l'Impératrice. Sa carrière militaire, c'est imprudemment qu'il l'a brisée. Ses allures seules sont demeurées soldatesques. Si ses anciens compa-

gnons d'armes ont conservé la mémoire de son passage au régiment, c'est sans aucun enthousiasme et sous les réserves les plus expressees.

Les maladroites de M. Demangeat, comme sous-préfet, sont à l'état légendaire. Il a exigé le changement de garnison d'un régiment, dont les officiers avaient concouru à l'ornementation d'un reposoir. Il a été constaté que ses yeux l'avaient trompé et qu'il avait, sur un transparent, pris pour des fleurs de lys des fers de lance.

Partout et toujours, le radicalisme intolérant de M. Demangeat a mis la brouille et la discorde. Sur la simple annonce de son envoi dans un département, la députation entière, quoique républicaine, s'est insurgée : avec de telles ardeurs de zèle, tout lui a semblé menaçant ; la tiédeur des électeurs allait se changer en une résistance sérieuse. Aucun inconvénient ne devait se présenter là où la partie est perdue d'une façon définitive.

Dès la veille de sa grande réception, M. le Préfet avait tenu à ses employés un langage très expressif à l'endroit de la nouvelle municipalité du chef-lieu, municipalité conservatrice :

« Sa nomination, a-t-il dit, est due à une vraie surprise. Heureusement, s'il en est temps encore, on avisera. Un nouveau scrutin, moi présent, amènera un autre résultat en sens inverse. »

Le lendemain, c'était le grand jour.

« Rendre à tous les justiciables une prompt justice, a dit M. le Préfet à M. le Président du tribunal, c'est parfait. » Mais, avant toute chose, il est utile de sauvegarder les intérêts de la République. Là est le salut du pays, tous les droits particuliers s'effacent devant la nécessité sociale.

« Qu'importe le plus ou moins de correction d'une administration financière ? La correction, c'est une banalité. Parlez-moi plutôt de son entraînement démocratique, de son dévouement à la République, en tout, pour tout et partout. En dehors de cela, tout doit paraître négligeable. » Serait-il vrai, Messieurs, que vos enfants vont en classe ailleurs que dans les établissements de l'Etat ? On me l'a dit, je ne puis le croire. Il faut que cela change, ou autrement *quos ego...* »

On a cru au retour des violences des plus mauvais jours. Les vitres en tremblaient, de même que bien des fonctionnaires.

On a cru toutefois remarquer que certaines démonstrations d'amitié, faites par M. le Préfet à plusieurs officiers généraux, ont été accueillies froidement et avec une politesse cérémonieuse.

Ce début ne dit rien qui vaille. Mais les ballons, gonflés de vent, quelquefois une simple piqure les rend plats et sans relief. Les populations bretonnes préfèrent le calme à la tempête.

M. le préfet Demangeat, s'il continue les mêmes procédés, sera promptement classé comme fanfaron plutôt que sérieux, moins dangereux que ridicule. »

Le voyage de Guillaume II

L'empereur Guillaume a quitté à cette heure Peterhof.

Ainsi qu'on a pu le voir, les souverains et leurs chanceliers ont eu de nombreuses entrevues, et la politique future des deux grands empires est définitivement fixée.

Lundi, une grande parade de cavalerie a amené les Empereurs au camp de Krasnoé Selo. A l'issue de la fête militaire a eu lieu le déjeuner auquel assistaient les attachés militaires ; le Czar a porté le toast suivant :

« Je bois à l'empereur Guillaume et à sa vaillante armée. »

Guillaume II répondit en russe :

« Je bois à l'empereur Alexandre et à sa vaillante armée. »

La veille au soir, un grand dîner de gala avait été donné à Peterhof.

Parmi les invités on remarquait douze personnes de la suite de Guillaume II, 47 marins de la flotte allemande, le capitaine d'une corvette américaine, le personnel de l'ambassade d'Allemagne, tous les ministres et les membres du corps diplomatique.

Le comte Herbert de Bismarck avait pris place à la table des Empereurs.

Le Czar a bu à la santé de l'empereur d'Allemagne.

Guillaume II a bu à la santé d'Alexandre III.

Après le dîner, de magnifiques illuminations ont eu lieu dans les jardins. Le thé a été servi au pavillon de Mon-Plaisir. Un feu d'artifice très brillant a été tiré. Une foule immense s'était répandue dans les jardins.

Saint-Petersbourg, 24 juillet.

Parlant de la prolongation jusqu'aujourd'hui du séjour à Saint-Petersbourg de l'empereur Guillaume, le *Journal de Saint-Petersbourg* dit :

« Ce retard est une preuve des relations cordiales établies entre les membres de la famille impériale et son auguste hôte. »

Cette cordialité a fait naître de part et d'autre le désir de retarder l'heure de la séparation.

Tout atteste, en effet, le caractère d'extrême aménité dont sont empreints les rapports des deux souverains.

Cette entrevue, ajoute le *Journal de Saint-Petersbourg*, ne pourra avoir que d'heureux résultats pour la politique des deux gouvernements et les relations des deux nations voisines. »

La France publie sur le voyage de Guillaume II une dépêche que nous croyons devoir reproduire comme un spécimen de la politique que suivent les journaux ministériels.

On pourra juger de l'effet que doit produire sur le gouvernement allemand le système adopté dans les milieux officiels :

Bytkuhnen, 23 juillet.

Je suis obligé de vous faire parvenir par lettre jusqu'à la frontière et par dépê-

che depuis Bytkuhnen quelques détails que la censure a retranchés de mes télégrammes :

Le 20 juillet, il s'est produit sur la ligne de Saint-Petersbourg à Krasnoé-Selo un incident qui a causé une vive panique. Le train qui précédait de dix minutes le train impérial a déraillé. Il est difficile d'admettre que cet accident soit purement fortuit ; beaucoup de gens pensent, et la police toute la première, que la malveillance n'y est pas étrangère. Les causes du déraillement sont tenues absolument cachées.

Les employés du chemin de fer répondent que quelques-uns des morceaux de bois dont on se sert ici pour chauffer les machines sont tombés du tender sur la voie et ont fait dévier le train. Personne ne croit à cette explication inadmissible.

L'accueil fait à l'empereur Guillaume est froid, très froid. A son arrivée dans la baie de Cronstadt, les curieux massés sur les remparts et sur les vapeurs ont poussé de bien rares vivats. A Peterhof, silence absolu. Hier matin, dans les rues de Petersbourg, même réserve.

La police a aussitôt donné des ordres pour réparer l'effet pénible qu'a dû faire cet accueil sur l'esprit de Guillaume. Ordre a été donné de paviser les maisons. Les agents passent dans les rues et surveillent eux-mêmes les décorations. La population n'est pas satisfaite de ces mesures. Malgré tout, l'empereur d'Allemagne a dû se rendre parfaitement compte qu'il était froidement accueilli.

Les journaux sont forcés de donner des comptes rendus pompeux des cérémonies auxquelles assistent les deux souverains.

D'après eux, tout est bien et l'enthousiasme est à son comble. Mais je vous mets en garde contre ces comptes rendus officiels. Pour nous tous, il est évident que, même à la cour, on s'en tient aux obligations strictes de l'étiquette. La vérité se fera jour quand même. Il résulte de tout ce que nous avons vu jusqu'à aujourd'hui, qu'à Berlin on éprouvera certainement une grande déception. »

ÉTRANGER

Berlin, 24 juillet.

Il n'est question dans les journaux et dans les sphères de la cour que de l'échec subi par M. de Bismarck auprès de la reine d'Angleterre.

On sait que le général de Winterfeldt avait été envoyé à Londres avec la mission de se faire restituer certains documents secrets auxquels le chancelier attache une grande valeur.

Le général se rendit à Londres avec un aide de camp. Ayant demandé dans les sphères compétentes à quel moment la reine pouvait le recevoir, il lui fut répondu que la reine désirait recevoir ces messieurs en civil.

Le général et son aide de camp, n'ayant pas emporté de vêtements civils, durent se procurer aussitôt dans une maison de confection.

La reine, recevant ensuite le général, lui dit :

« Bien des choses se sont changées chez vous. »

A l'aide de camp du général, elle dit :

« Il y a longtemps que je ne vous ai vu. »

S'adressant ensuite aux deux, elle leur dit :

« Je vous remercie, messieurs. »

Et l'audience était terminée.

La plus vive indignation règne ici contre l'Angleterre, et l'on croit que l'affaire n'en restera pas là.

L'AUGMENTATION DE L'ARMÉE RUSSE

Saint-Petersbourg, 24 juillet.

Sur un rapport du ministre de la guerre, le gouvernement russe a décidé l'augmentation des cadres de l'armée active de 36 bataillons de tirailleurs, de 42 régiments de dragons et de 40 brigades d'artillerie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 juillet.

Nos rentes accentuent peu à peu leur marche en avant : le 3 0/0 finit à 83.75 ; le 4 1/2 0/0 à 106.85. L'action estampillée du Crédit Foncier se négocie à 1,346. Les obligations foncières et commu-

(A suivre.)

et chaque matin, vers quatre heures, se rendaient sur les rives pour examiner l'état du fleuve et des marques de bois qu'ils avaient placées la veille.

Le 4 juin, Barbot avait perdu tout espoir. Les prairies du Verrou étaient complètement couvertes. La Loire refoulait la Vienne avec violence, les boires et la rivière se confondaient dans une seule masse d'eau et la butte élevée, sur laquelle était situé le moulin, était elle-même entièrement entourée par l'inondation.

Le moyen de pêcher dans un tel désordre ?

Adieu lutte ! adieu concours ! adieu poisson !

Le père Barbot gardait un silence morne ; de grosses rides plissaient son front, l'affreuse patte d'oie rapetissait ses yeux, et la mère Julienne, désolée, ne savait comment consoler son époux.

Vers quatre heures du soir, le meunier se leva dans son moulin, remit un sac de blé dans la boîte, examina un instant la farine et le son, puis revint vers sa femme.

— Ma bonne, dit-il, je descends voir aux marques.

— Tu veux savoir si l'eau a baissé ?

— Oui.

— Ah ! mon pauvre Barbot, le concours n'aura pas lieu demain, va ! regarde, l'eau partout !

— Je le sais bien, mais c'est égal, il vaut mieux s'assurer de la chose.

— Je descends avec toi, pour faire la soupe.

Le père Barbot s'approcha alors d'une fenêtre et ouvrit une trappe qui donnait directement sur le vide. On aperçut alors une singulière machine : c'était une invention originale du meunier, une sorte de large chaise retenue par des cordages qui s'assemblaient par en haut et communiquaient avec les ailes du moulin.

Barbot fit passer sa femme qui, en se tenant des deux mains aux cordages, s'assit tranquillement sur la chaise volante, comme disait l'inventeur du système, le meunier suivit sa femme, en se tenant debout, puis, quand tout fut prêt, il tira une corde et, en une seconde, en un clin d'œil, la chaise descendit, toucha terre et déposa les deux vieillards sur l'herbe fine de la butte, au pied de la vieille tour et à trois ou quatre mètres de la modeste habitation des Barbot.

En retirant le clapet, d'en bas, par une corde, on rompait toute communication avec les ailes et la machine s'arrêtait court.

Pour remonter, il n'y avait qu'à tirer la corde après avoir pris place sur la chaise.

De la sorte, point n'était besoin de monter ou de descendre par l'échelle, qui, comme toutes les échelles des moulins à vent, était haute et dure.

Cette ingénieuse invention avait fait longtemps l'admiration de tout le pays. On venait de très loin, de Bourgueil, de Chinon, de Saumur, pour voir le père et la mère Barbot monter et descendre

dans les airs, aussi paisiblement que s'ils eussent été dans leur lit, et le meunier, triomphant, disait en montrant ses gaudes :

— C'est en pêchant à la ligne que j'ai inventé ma chaise ! Qu'on dise encore que la pêche à la ligne ne sert à rien !

Aussi, la Société des Pêcheurs-Réunis était-elle fière de son président.

Dès que le père Barbot fut à terre, il laissa Julienne rentrer au logis et courut au bord de l'eau. Il poussa aussitôt un cri d'étonnement, il y avait près d'un mètre entre les marques du matin et le niveau actuel de l'eau !

Cette baisse stupéfiante tenait du miracle.

Barbot fit aussitôt un calcul mental. Si cette baisse continuait pendant toute la nuit, la boîte serait découverte le lendemain matin et le concours possible ! Le meunier se réjouit de n'avoir pas encore prévenu la Société.

Mais Barbot ne tarda pas à réfléchir et à se demander comment une telle baisse pouvait avoir lieu. Ce phénomène sortait tellement des règles normales et éternelles des eaux que le brave homme n'eut aucun doute.

— Pour sûr, pensa-t-il, il y a eu quelques malheurs dans la vallée !

Et, tout songeur, il remonta à sa maisonnette, en écoutant le vent qui murmurait, grondait et sifflait dans les ailes battantes de son moulin.

ont un bon courant de demandes au comptant et à terme. Les cours actuels sont des cours d'achat dont les capitalistes s'empressent de profiter afin de s'assurer la prime à recueillir par une réalisation prochaine.

La Société générale conserve la cours de 455.

Le 26 courant s'ouvrira aux guichets de la Société Générale et du Crédit Industriel et Commercial l'émission publique des 49,603 obligations de 100 fr. de la Province de Mendoza. La Banque de Mendoza doit, pour user de son privilège d'émission, acheter de l'Etat, au cours de 85, de la rente intérieure à 1/2 0/0 or. Cette rente sera déposée au trésor central qui fournira, en échange, à la Banque de Mendoza, les billets qu'elle est autorisée à émettre. Le gouvernement de Mendoza, actionnaire de la Banque, tirera donc un double avantage de son placement. Aux revenus de la Banque s'ajouteront les arrérages des titres de rente déposés. En outre, la remise de ces titres aux mains de l'Etat fera bénéficier la Banque et la Province du crédit même de la République Argentine. Ajoutons que les titres sont du même type que l'Argentin 6 0/0 émis en 1881 à 459 fr. et qui vaut aujourd'hui 530 fr. L'obligation Mendoza émise à 467 50 net, il y a une belle marge à la hausse.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 601.

La Banque d'Escompte est demandée à 465.

Les obligations des Immeubles de France sont à 367. Il faut attendre à une hausse prochaine et importante, les obligations similaires de la Banque hypothécaire cotant 498.75.

Le Panama clôture à 290.

Les Métaux sont en nouvelle hausse à 802.50. La Compagnie Transatlantique se tient à 527.50.

La production des deux puits de fonds en galeries qu'exploite la Société des Ardoisiers de la Forêt, à Combrée (Maine-et-Loire), s'est élevée pour le dernier semestre à plus de dix millions. Cette production peut s'accroître encore suivant les besoins de la consommation. Il n'est pas inutile de rappeler que chaque mille d'ardoises vendues rapporte un bénéfice net de 8 fr. 80 au minimum.

La compagnie minière Cornet disposera sous peu de puissantes ressources. La société d'exploitation est définitivement constituée et prochainement elle émettra ses actions à Bruxelles au prix de 75 francs.

Nos chemins de fer sont fermes.

à 11 heures 1/2 du matin, dans l'église de Nantilly.

Les amis et connaissances de M. Salinié qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

Rixe. — On a arrêté lundi trois individus, MM. Gallais et Loiseau, de Bagneux, et Ruault, de Distré, inculpés de voies de fait sur un autre individu nommé Veillon.

Ils sortaient dimanche soir, à 11 heures 1/2, de la Brasserie, rue Beaurepaire, lorsqu'ils, pris de boisson, sans rime ni raison, à l'embranchement des routes de Bagneux et de Saint-Florent, ils rouèrent de coups Veillon et le laissèrent pour mort.

Le bruit a couru que Veillon aurait succombé à ses blessures; il n'en est rien.

Dimanche a été réellement la première journée de chaleur de l'été actuel... et elle s'est terminée par une pluie d'orage.

Hier mardi, il n'a pas tombé une seule goutte d'eau, mais ce matin la pluie est déjà revenue. Nous attendions la pleine lune avec impatience, parce qu'on nous avait promis qu'elle allait chasser la pluie torrentielle et les orages sans fin... Hélas! trois fois hélas!

C'est désolant... Nous avons eu un hiver de neuf mois qui recommencera dans trois mois; car dès le 4^e octobre les gelées blanches se plaisent parfois à faire leur première apparition.

Pouvons-nous au moins espérer un changement prochain?

Il paraît que les Russes possèdent en ce moment la chaleur qui nous a fait défaut. Le correspondant du Figaro écrit de Saint-Petersbourg, 23 juillet, matin:

« Je ne sais pas s'il fait froid dans ce pays-ci en hiver, mais je sais qu'il y fait une chaleur insupportable en été. Depuis hier, on vit dans une véritable fournaise. »

Lettre circulaire de M^r l'Evêque d'Angers ordonnant des prières pour demander à Dieu un temps favorable aux récoltes.

Angers, le 23 juillet 1888.

Mon cher Curé,

La persistance du mauvais temps fait concevoir de graves inquiétudes sur le sort des récoltes. Déjà plusieurs de vos confrères m'ont demandé l'autorisation de faire des prières publiques; et je me suis rendu avec empressement à leur désir. Mais devant des alarmes devenues de plus en plus vives, je crois devoir étendre à toutes les paroisses du diocèse cette manifestation de notre confiance en Dieu, afin d'obtenir de sa toute-puissante bonté un temps plus favorable aux biens de la terre. Je vous laisse le choix, suivant les vœux de vos paroissiens, entre une neuvaine ou un Triduum de saluts avec le Saint-Ciboire, pendant lesquels on chantera, outre les antennes accoutumées, le psaume *Miseratur nostri* indiqué au processionnal pour demander un temps serein, avec les versets et oraisons correspondants.

Pendant neuf jours, à dater de la réception de la présente circulaire, tous les prêtres du diocèse ajouteront à la sainte messe les collectes, secrètes et Postcommunion ad *postulandum serenitatem*.

Recevez, mon cher curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† CHARLES ÉMILE, évêque d'Angers.

APPEL DE LA CLASSE

On annonce que le ministre de la guerre a décidé d'adopter pour la classe de cette année la même méthode que le général Ferron pour la précédente.

La première portion sera appelée le 11 novembre et la seconde le 15.

MANŒUVRES DE BRIGADES

Cette année, auront lieu, aux environs de Chemillé, Thouarés et Vihiers, des manœuvres de brigades. Le 77^e partira de Cholet le 27 août et rentrera le 9 septembre.

L'ORAGE DE DIMANCHE. — Pendant l'orage de dimanche soir, la grêle est tombée en grande quantité à Briollay.

Les grêlons étaient de la grosseur de petites noix et ne fondaient que longtemps après être tombés.

Les récoltes, et la vigne en particulier, ont eu beaucoup à souffrir.

Sur le canton de Tiercé également, la grêle est tombée en abondance et a causé des dégâts considérables aux récoltes.

BEAUFORT. — Un gendarme de Beaufort, nommé Chanut, s'est noyé en se baignant dans la Loire, près de la Ménitré.

Malgré toutes les recherches, on n'a pu encore retrouver le cadavre.

ANGERS. — Un accident affreux vient de jeter la désolation dans l'une des familles les plus estimables de notre ville, la famille Richou, habitant rue de la Préfecture.

M^r et M^me Richou se trouvaient dans leur propriété de la Membrolle. Il y a quelques jours, leurs deux filles s'amusaient à faire de la pâtisserie quand, tout à coup, le feu prit aux vêtements de la plus jeune. Affolée, la pauvre enfant, au lieu de chercher à éteindre aussitôt les flammes, se précipita dans le vestibule et arriva, en poussant des cris affreux, dans le salon. Là, le feu fut éteint et la jeune fille reçut tous les soins que nécessitait son état. Le médecin, appelé sur le champ, constata la gravité des brûlures; cependant il ne désespérait pas de sauver la malade lorsque, dans la nuit de dimanche à lundi, survinrent des complications qui déterminèrent la mort. M^me Richou avait une vingtaine d'années. (Anjou.)

CHATELLERAULT. — Deux officiers noyés. — Un épouvantable accident s'est produit dans la journée de dimanche à Châtellerault.

Deux officiers d'artillerie, M. Barrier, capitaine au 20^e régiment, détaché à la manufacture d'armes, et un lieutenant du 34^e revenaient de faire sur la Vienne une promenade en bateau à voile, lorsque, près d'aborder à la manufacture, un coup de vent fit culbuter le bateau par-dessus le barrage.

Malgré les secours apportés avec toute la promptitude et le dévouement possibles, on n'a retiré que deux cadavres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1888

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toutes les gares de son réseau: 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station de Royan, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations, donne droit, au porteur, à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité primitive du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Collège communal de Saumur

ET ÉCOLE INDUSTRIELLE DE MAIN-E-T-LOIRE

AVIS

Chaque année, à l'occasion de la Distribution solennelle des Prix, il se présente, dans l'envoi des lettres d'invitation, des oublis regrettables.

L'administration du Collège a l'honneur d'informer les personnes qui, par suite d'un oubli ou d'une omission, n'auraient pas été invitées, qu'elles pourront se procurer une lettre d'invitation:

A la Mairie de Saumur,
A la Sous-Préfecture,
Au Cercle Républicain,
Au Collège.

Dernières Nouvelles

Montceau-les-Mines, 24 juillet.

Sept mineurs et huit chevaux ont été trouvés asphyxiés dans le puits de Magny.

Les mineurs laissent vingt-deux orphelins.

L'asphyxie a été causée par le gaz s'échappant du puits abandonné où éclata l'incendie.

LE COMTE H. DE BISMARCK A PARIS

La Germania, de Berlin, dit que le voyage du comte Herbert de Bismarck à Paris n'est pas encore décidé, mais que, si le diplomate allemand se rend dans la capitale de la France, ce ne sera pas pour traiter la question du désarmement, mais bien pour préparer la solution de plusieurs questions au sujet des relations entre les deux pays.

Le compte rendu dit *Circulaire de la Cour*, publié par les journaux anglais du 21 juillet, renferme la mention suivante:

Melborough House, 20 juillet.

« Le prince et la princesse de Galles, accompagnés des princesses Louise, Victoria et Maud, ont rendu visite ce matin au Comte et à la Comtesse de Paris, à Sheen House, et sont restés à déjeuner. »

La Gazette de Lausanne a annoncé, et divers journaux ont répété, que Monseigneur le Comte de Paris avait renoncé à aller à Vevey cette année, parce que le gouvernement fédéral suisse s'était opposé à son séjour dans cette ville. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 25 juillet, 1 h. 16 soir.

Les électeurs du Nord sont convoqués pour le 19 août.

Le département de Maine-et-Loire n'est pas compris dans la répartition des avances à faire en 1889 dans les départements pour la construction de chemins vicinaux.

Le nouvel essai de mobilisation partielle de la 41^e division à Nancy, qui devait avoir lieu la semaine prochaine est remis à la première quinzaine d'août.

Le bruit court dans les couloirs de la Chambre que le général Boulanger partira prochainement en Russie.

A la suite de l'échec de l'entrevue des deux Empereurs et de l'incident de la reine d'Angleterre, le prince de Bismarck fait annoncer qu'il s'est trouvé subitement indisposé.

BOURSE DE PARIS

DU 24 JUILLET 1888.

Rente 3 0/0	83 70
Rente 3 0/0 amortissable	86 10
Rente 4 1/2 (nouveau)	106 90
Obligations du Trésor	512 »

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 22 juillet 1888.

Versements de 129 déposants (24 nouveaux), 44,632 fr.

Remboursements, 16,020 fr. 90.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

LISEZ LE TRIBOULET

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

L'accident de la gare de Nantilly

Hier soir, à 3 heures environ, un horrible accident est arrivé sur le chemin de fer de l'Etat, à la halte de Nantilly.

M. Salinié, chef de gare de Saumur-Etat, se trouvait dans l'entre-tois, commandant une manœuvre de train 46. Deux wagons, amenés à la halte par ce train à destination de Saumur, étaient rangés par la machine sur la voie des trains impairs.

Les deux wagons, lancés par la locomotive, arrivaient en face de M. Salinié qui, par prudence, se retira en arrière. Il ne remarqua pas qu'au même moment la machine, venant sur la voie des trains pairs reprenant ses wagons, arrivait sur lui: il fut tamponné par le fourgon.

Renversé à terre, il n'eut pas la possibilité de se retirer; les roues de la machine lui coupèrent les deux jambes et le bras gauche; il avait de plus, quand on l'a relevé, une forte contusion à l'épaule.

Trois médecins, immédiatement prévenus, MM. les docteurs Pelon, Renou et Bouchard, se sont portés en toute hâte au secours du blessé, auquel ils donnèrent les soins les plus pressés.

On s'occupa ensuite de transporter M. Salinié à son domicile, rue Saint-Lazare. A cet effet, il fut placé dans un fourgon sur des matelas, et, arrivé en gare de Saumur-Etat, les employés le conduisirent chez lui sur un brancard. Jusqu'à ce moment, M. Salinié, doué d'un courage héroïque, n'avait poussé aucune plainte, prononcé aucune parole; il demanda un prêtre plutôt qu'un médecin, se voyant dans un état désespéré; puis il appela toute sa famille.

Dans ce dernier entretien, qui a été navrant pour tous les témoins, M. Salinié a recommandé à tous sa femme et ses trois enfants. Ses dernières paroles ne seront certainement pas sans écho auprès de MM. les Directeurs de la Compagnie de l'Etat. La veuve de cet homme dévoué, mort en plein exercice de ses fonctions, et comme un soldat sur le champ de bataille, a droit à tous les égards et à toutes les faveurs de la part de ses chefs. Du reste, la Compagnie de l'Etat ne sera pas en retard sur ce point, et déjà elle a pris des mesures pour assurer l'avenir de cette famille qui vient de perdre si malheureusement un chef respecté et aimé de tous.

M. Salinié (Antoine-Jean) n'avait que 48 ans. Il était originaire de Laurettes (Lot). Les obsèques auront lieu demain jeudi,

Etudes de M^r HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, et de M^r BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE

Anx enchères publiques, En un seul lot,

En la mairie de la commune d'Aubigné-Briand et par le ministère de M^r BREVET, notaire à Tigné, commis à cet effet.

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

Maisons, Jardin, Terre et Vigne,

Situés communes d'Aubigné Briand et de Tigné,

Appartenant aux mineurs LAURENDEAU, de St-Georges-Châtelais.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 10 août 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs LAURENDEAU, ci-après nommés, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistrée ;

Et aux requête, poursuite et diligences de M. Léon Laurendeau, menuisier, demeurant à St-Georges-Châtelais,

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Léon, Elie et Marie Laurendeau, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec la dame Elisa Lefèvre, son épouse décédée ;

Ayant pour avoué constitué M^r Henri LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4 ;

En présence ou lui dûment appelé, de M. Jean Gourdon-Lefèvre, cultivateur, demeurant au bourg de la commune d'Aubigné-Briand, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Laurendeau ;

Il sera, le dimanche dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, en la mairie de la commune d'Aubigné-Briand, procédé, par le ministère de M^r BREVET, notaire à

Tigné, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Art. 1^{er}. — Une maison, sis au bourg de la commune d'Aubigné-Briand, avec cour, issues, toits et dépendances, portés sous le n° 207 de la section A du plan cadastral de ladite commune, pour une contenance de un are vingt centiares.

Art. 2^e. — Une petite chambre, aux mêmes lieu et commune, portée sous le n° 209 de la section A du plan cadastral.

Art. 3^e. — Un jardin, situé aux mêmes lieu et communes, porté sous le n° 185 de la section A du plan cadastral, pour une contenance d'un are.

Art. 4^e. — Un morceau de terre et vigne, sis au lieu dit les Valiennes ou Lioa-Vert, commune de Tigné, contenant environ trois ares.

Mise à prix 600 fr.

Fait et rédigé le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur le juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^r LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o A M^r DOUSSAIN, notaire à Doué ;

3^o Et à M^r BREVET, notaire à Tigné, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Occasion : Bicycle 150 fr.
Bicycles et Tricycles Peugeot frères, Timbres, Lanternes, Batteries, Sacoches, Clefs spéciales Peugeot frères.

Etude de M^r FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

DEMANDE En séparation de biens.

Suivant exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du 24 juillet 1888, M^{lle} Jeanne-Marie GLORION, épouse de M. Louis BURLLET, demeurant avec lui à Saumur, rue des Ecuries, admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 20 juin 1888,

A formé contre ledit M. Burllet sa demande en séparation de biens, Et, sur ladite assignation, la dame Burllet a constitué pour avoué M^r COQUEBERT DE NEUVILLE.

Pour extrait certifié conforme. Saumur, le 24 juillet 1888.

COQUEBERT DE NEUVILLE

Etude de M^r BEUROIS, notaire à Restigné (Indre-et-Loire).

A VENDRE Dans le canton de Langeais (Indre-et-Loire).

BELLE PROPRIÉTÉ DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

Comprend Chalet, Ferme et Moulin, le tout d'une contenance de 84 hectares en Terre, Prés, Vignes, Sapinières, Taillis et Landes.

Chasse très giboyeuse ; Pêche.

S'adresser, pour traiter, à M^r BEUROIS, notaire à Restigné.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A LOUER PRÉSENTEMENT

APPARTEMENT

Au 1^{er} étage,

Situé place Saint-Michel, n° 1, et quai de Limoges, n° 38.

S'adresser à M. RUSSON, épiciier, quai de Limoges, n° 38.

Etude de M^r VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

A LOUER LE CAFÉ DE LA GAITÉ

Avec établissement pour bal Situé à Fontevault, route de Saumur, près les Roches.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^r VERLET.

M^{lle} BLIARD a l'honneur de prévenir les dames qu'à partir du 1^{er} juin elle a pris la suite d'affaires de M^{lle} FORTGAT, couturière, Grand Rue, n° 57, dont elle était première ouvrière.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an.... 6 fr. — pour six mois... 3 fr. 50 — pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

UN JEUNE HOMME de 28 ans demande une place. S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

GRANDE MARNIÈRE

Par GEORGES OHNET. Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures œuvres de MM. Georges PRADÈL, Léopold STAPLEUX, Charles MÉROUVÉL, Octave FÉAÛ, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement après LA GRANDE MARNIÈRE

LES AMOURS D'UN BANDIT

Par CARLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS : DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'Union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, forme une véritable Bibliothèque, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVÉL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir
Paris				7 35	12 50	7 55	11 25
Chartres	6 4			9 6	9 38	2 53	9 44
Chât.-d-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28
Noyant-Méon	11 39			12 54	3 9	7 36	1 13
Linières-Bou	11 39			3 41	7 47		6 2
Vernantes	11 53			3 36	7 49		6 13
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23
Vivry	12 13			3 58	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48
(départ.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7
SAUMUR (État) (arr.)	12 51			4 36	8 51		7 11
(départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30		6 50
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varr.	8 48	10 53		4 31	8 49		7 9
Brézé-s.-Cyr	9 21			4 39	8 56		7 17
Montreuil	9 19	11 24		4 49	9 8	2 22	7 29
Thouars		11 37		4 54	9 38	2 44	8
Niort		9 58		4 24	7 59	4 38	10 27
Saintes		6 38	11 05	6 28	11 05	6 14	2 3
Bordeaux		9 19	3 36	9 19	3 36	9 02	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir
Bordeaux				5 15	8 20		3
Saintes				7 15	8 48	11 39	8 28
Niort				9 32	10 20	2 5	5 30
Thouars				12 11	12 32	1 30	4 15
Montreuil	9 35	8 39		12 59	2 03	4 53	9 00
Brézé-s.-Cyr	9 53	7 18		2 28	5 18	9 41	
Chacé-Varr.	10 07	7 27		2 46	5 23	9 49	
Nantilly (arr.)	10 13	7 34		3 1	5 21	9 55	
SAUMUR (État) (arr.)	10 22	7 45		3 02	5 32	10 03	
(départ.)	7 25	11 25		2 41	5 30		
Nantilly (départ.)	7 38	11 38		2 53	5 33		
SAUMUR (Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41	10 58	
(départ.)	7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 3	
Vivry	8 10	12 09		3 17	5 57		
Blou	8 19	12 18		3 26	6 06		
Vernantes	8 32	12 33		3 39	6 19		
Linières-Bou	8 45	12 46		3 51	6 30		
Noyant-Méon	8 59	1	2 14	4 04	6 42	11 42	
Chât.-d-Loir	10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 24	
Chartres	3 20	5 51	9 37	12 4	3 28		
Paris	5 25	8	11 50	2 27	5 10		

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS							
STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35
Angers	2 49	8 30	8 44	11 19	2 57	5 55	9 45
La Ménitré	3 52	7 10	9 09	11 58	3 49	6 10	10 11
Les Rosiers	7 19	9 17	11 07	3 59	6 35		
St-Clément	7 26		12 14	3 59	6 39		
St-Martin	7 33		12 21	4 07	6 39		
Saumur (a.)	3 33	7 46	9 33	12 34	4 20	6 57	10 34
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 39	4 31	7 10	10 34
Varennes	3 27	8 06	9 48	12 51	4 45	7 39	10 40
Port-Boulet	3 53	8 20	9 57	1 03	5 01	7 39	10 40
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 11	11 44
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	12 14
Paris	10 39	3 06	8	2 35	4 01	5 07	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES							
STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Expr. mixte matin	Direct. mixte soir
Paris	8 35	9 46	11 25	12 45	10 40	6 28	12 30
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 03	5 25	8 24
Langeais	2 19	5 43	8 2	12 13	2 49	6 08	9 11
Port-Boulet	3 26	6 20	8 39	12 46	3 09	6 24	10 28
Varennes	3 33	6 32	8 51	12 57	3 24	6 40	10 28
Saumur (a.)	3 57	6 45	9 04	1 08	3 24	6 40	10 28
(départ.)	3 09	6 52	9 12	1 19	3 29	7 17	
St-Martin	3 06	7 06	9 26	1 25	3 24	7 24	
St-Clément	3 13	7 13	9 33	1 31	3 45	7 31	
Les Rosiers	3 21	7 21	9 44	1 38	3 53	7 50	11 13
La Ménitré	3 28	7 28	9 52	1 48	4 17	8 24	11 13
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 24	11 13
Nantes	5 55	1 51	3 38	6 04	11 46		

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 30	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 08	7 06

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur